

Membres du Conseil : 11
Présents : 10 Votants : 11
Excusé : JM Garibal pouvoir à M. Blanluet,

Le procès verbal de la séance du 11/09/2018 est approuvé à l'unanimité.

Toutes nos délibérations sont consultables en mairie.

Repas des Aînés du 14/10/2018



Nos prochains rendez-vous !

Samedi 17 novembre : assemblée générale de la Sté de pêche

Judi 22 novembre : assemblée générale de l'Union Musicale

Vendredi 30 novembre : conte musical à 19 h salle des fêtes
Entrée 5 €, gratuit - de 12 ans

Judi 6 décembre : assemblée générale du Club Boumien

Samedi 8 décembre : marché de Noël des Parents d'élèves

Dimanche 9 décembre : concours de belote FNACA

Lundi 10 décembre : assemblée générale de l'UBOF

Samedi 15 décembre : concert Coup de Cœur à l'Eglise de Bou et randonnée dimanche 16 à Mardié

Vendredi 11 janvier 2019 : théâtre à la salle des fêtes 20h30

Samedi 12 janvier 2019 : stage de danses de La Fraternelle

Conseil Municipal

Du 06 novembre 2018

Vie Municipale

Le Conseil Municipal prends acte des démissions de **Messieurs Grégory ADAM** (adjoint en charge du scolaire et du social) et **Patrick BUCAMP**.

Délibérations votées lors de la séance :

- **Réduction du nombre d'adjoints** : **M. Grégory Adam** démissionnaire sans candidat à son remplacement, le conseil municipal décide de ramener le nombre de postes d'adjoints à 2 au lieu de 3 initialement. Madame le Maire assurera le relais avec le secteur social et scolaire en lien avec l'équipe municipale.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : Mme J. Bastide est nommée titulaire en remplacement de M. G.ADAM

- **Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRCO)** : Messieurs Garibal et G. MAROIS sont respectivement nommés titulaire et suppléant

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) scolaire** : Monsieur P. Legroux est nommé en remplacement de M. G. Adam

Tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2019 :

- **concessions dans le cimetière** : augmentation de 1%.

- **salles des fêtes** : petite salle 112 € (224 € hors commune) et grande salle 170 € (395 € hors commune) par jour.

- **loyers communaux** : loyer boulangerie 518 € et rue de Meulin 669 €.

A noter : tous les tarifs sont consultables en mairie et sur le site « mairiedebou.fr » Ils seront également publiés dans le bulletin municipal 2019.

- **Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes**: dans le cadre d'un spectacle organisé par la Fraternelle **le 26 janvier 2019**, une subvention Départementale à hauteur de 50 % du coût (soit 600 €) est à recevoir pour le compte de la Fraternelle.

- **Indemnité de « la gardienne de l'Eglise »** : l'indemnité annuelle pour 2019 est portée à 81 € au lieu de 80 € initialement.

- **Convention de mise à disposition d'un agent dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** : dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) est obligatoire pour les administrations publiques depuis le 25 mai 2018. **Un agent de la mairie de Fleury les Aubrais mutualisé avec plusieurs communes de la Métropole sera mis à disposition pour assurer cette mission à Bou pour un coût de 527 € annuel.** Une convention est établie pour une durée d'un an, avec renouvellement possible par tacite reconduction.

Mise à disposition d'un système d'alerte à la population par Orléans Métropole : les inondations de 2016 ont mis en avant la difficulté de transmettre dans des temps très courts des informations et des alertes en nombre.

Suite des délibérations

Face à ce constat, Orléans Métropole a décidé de se doter à l'échelle de son territoire d'un dispositif d'alerte en masse moderne, simple et rapide qui sera mis à disposition gratuite des communes qui le souhaitent, dont BOU.

- Mise à jour de longueur de voirie communale pour subvention

Madame le Maire rappelle que 30 % de la Dotation de Solidarité Territoriale (DSR) des communes de la Métropole est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Après vérification, la longueur de voirie à Bou est de **14 896 M** au lieu de 12 764 M enregistré en Préfecture. Ce nouveau métrage sera pris en considération pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2020.

- Création d'emploi suite à transformation de poste de non-titulaire en poste de titulaire

A compter du 1er janvier 2019, l'un des postes liés aux activités de cantine, ménage et animation est transformé en poste de titulaire à 33h30.

- Finances : Décision Modificative

Une somme de **8 000 €** est transférée d'un compte de recettes de contrats aidés en compte de dépenses de personnel non titulaire, sans conséquence sur le budget.

Toutes ces délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

- Complément de mandat à l'EPFLI

Par délibération du 16 mai 2017, complétée le 21 novembre 2017, notre commune a demandé à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) d'intervenir dans le cadre de notre projet « cœur de village » pour acquérir et porter le foncier nécessaire. Depuis, l'EPFLI a engagé les négociations financières avec les propriétaires des biens concernés. A ce stade, le mandat financier est limité au montant des estimations de l'avis des domaines obtenu le 10 août 2018.

Toutefois, pour donner à l'EPFLI la liberté de négocier les prix, il est proposé au conseil de rehausser le mandat financier. Cette dernière délibération est adoptée à 10 voix pour, 1 voix contre.

Informations diverses

Cérémonie des vœux : mardi 15 janvier 2019 à 19h

Recensement de la population 2019 : du 17 janvier au 16 février 2019. Deux agents mandatés par la commune et munis d'une carte officielle procéderont à l'enquête sur le terrain.

Nouveauté : il est désormais possible et préférable de répondre à l'enquête sur internet à l'adresse suivante : le-recensement-et-moi.fr

La vie de la commune



Inscriptions accueil de loisirs, du 31 décembre au 04 janvier 2019

Fiche d'inscription téléchargeable sur notre site internet ou disponible en mairie, aux heures d'ouverture.

La fiche est à retourner dernier délai le **28 novembre 2018**. Passé ce délai, aucune inscription ou modification ne sera prise en compte.

Boum masquée du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Samedi 17 novembre 2018 à la salle des fêtes, à partir de 19h30 jusqu'à minuit, pour les **8 à 14 ans**.

Nouveau !

Une boîte à livres décorée par Boudouill'art est en projet sur notre commune !

Recensement des maisons fissurées suite à la sécheresse



Si des fissures, importantes ou non, sont apparues durant la période estivale à la suite de la sécheresse, signalez-le en mairie. Ce recensement permettra à la Préfecture, s'il y a lieu, de déclarer la commune en situation de catastrophe naturelle, élément indispensable pour une déclaration auprès des assurances.